



# Réfléchir, concevoir et préparer son projet agroforestier

## Cette formation est faite pour vous si

**Vous souhaitez réfléchir à la mise en place d'un projet agroforestier réussi sur votre exploitation.** A l'issue de la formation, le but est que chaque stagiaire reparte avec des éléments précis et évalués pour concevoir son projet agroforestier.

## Contenu

Cette formation se déroulera sur trois jours avec des modules complémentaires de formation sur internet.

### Modules de formation internet de 8h (avant la formation)

Dès fin janvier 2020

proposé en amont de la formation aux producteurs. Il visera à leur permettre d'acquérir ou réviser les notions de base sur les systèmes agroforestiers et de faire une première réflexion sur leur projet.

### **Jour 1** - 20 février

- Présentation des projets de chacun des stagiaires.
- S'approprier les méthodes de création et les techniques de gestion d'un aménagement agroforestier. Quels sont les éléments à prendre en compte pour la conception d'un projet agroforestier ? Quelles contraintes techniques, économiques ?
- Choix des essences, modes de gestion, organisation de l'exploitation, calendriers de planification des projets.

### **Jour 2** - 21 février

- Visite commentées d'exploitations des stagiaires ayant des projets agroforestiers. Réflexion commune sur le terrain pour la mise en place de parcelles agroforestières.
- Ateliers participatifs sur la conception des projets agroforestiers des stagiaires.

### **Jour 3** - 11 mars

- Ateliers participatifs sur la conception des projets agroforestiers des stagiaires.

## Pour tout renseignement

Mathieu MARGUERIE 04 92 72 53 95 ou [mathieu.marguerie@bio-provence.org](mailto:mathieu.marguerie@bio-provence.org)

## INFOS PRATIQUES

**Date** : 20, 21 février et 11 mars 2020

**Lieu** : Alpes de Haute-Provence

**Horaires** : 9h à 17h

**Repas** : tiré du sac

### **Intervenant** :

Daniele Ori, expert national en agroforesterie à Agroof

**Public** : Agriculteurs, porteurs de projet

**Prérequis** : Aucun

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation

***Au vu de la forte demande,  
inscription obligatoire  
avant le 20 janvier***

Possibilité de prise en charge financière par les OPCA